



Séance du Conseil municipal du 14 avril 2025 PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Gisler, F. George, J. Leresche, N. Pontinelli, A. Roduit, S. Moget, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale M. Rodriguez, secrétaire général
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président Johann Leresche ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité par 11 oui et 1 abstention, absent à la dernière séance.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Délibération travaux pont d'Eaumorte

Mme Zäch informe que le montant de la délibération proposée ce soir au point 4 à l'ordre du jour concernant les travaux du pont d'Eaumorte est revu à la baisse et s'élèvera à F 250'000. Le coût global que Cartigny devra prendre en charge (50%) serait de F 227'178 TTC, y compris les honoraires qui sont revus à la baisse avec l'entrée des soumissions. L'exécutif propose de prendre un amendement sur ladite délibération afin de modifier le montant à F 250'000 TTC. M. Rodriguez précise que le montant est arrêté à F 250'000 car il s'agit d'un objet patrimonial, et qu'il est bien de laisser une petite marge en cas d'imprévu.

Mme Zäch ajoute qu'une subvention sera peut-être attribuée à la commune pour ce projet.

M. George demande s'il est possible de prendre un amendement sur la délibération proposée au vote ce soir. M. Rodriguez informe que, techniquement, une délibération est déposée pour un certain montant, un amendement est possible afin de modifier le montant ou d'autres

éléments. Lorsqu'une délibération est traitée, il faut voter en premier l'amendement, F 250'000 en lieu et place de F 400'000 dans ce cas, puis voter la délibération avec le nouveau montant.

M. George demande si les délibérations sont soumises à l'autorité cantonale pour approbation. M. Rodriguez répond que les délibérations sont transmises au Service des affaires communales (SAFCO), mais tant qu'elles ne sont pas votées, elles ne sont pas envoyées.

Mme Lörtscher précise que seules les délibérations votées sont adressées à l'autorité de surveillance. Il est arrivé, dans le passé, qu'en cas de doute, elles soient adressées au SAFCO pour examen, mais ce sont toujours les versions finales et votées qui sont envoyées.

Feuillu

Mme Bolle de Paoli remercie chaleureusement tous ceux qui ont travaillé pour préparer le Feuillu : l'équipe enseignante, très investie pour cette fête, le groupe du Feuillu qui a mis en place l'organisation de la fête, et les employés communaux qui ont géré l'infrastructure. Grâce à eux, la tradition est maintenue. Enfin, elle remercie tous les enfants qui ont participé à la fête.

4. Délibération relative à un crédit d'engagement de F 400'000 pour les travaux de réhabilitation du pont d'Eaumorte

Le président passe au vote de l'amendement concernant la modification du montant de F 250'000 au lieu de F 400'000 de la délibération relative à un crédit d'engagement pour les travaux de réhabilitation du pont d'Eaumorte qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

Le président passe au vote de la délibération amendée.

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE
à la majorité**

Par 12 oui, 0 non et 0 abstentions sur 13 CM présents

- 1. D'accepter les travaux de rénovation du pont d'Eaumorte financés à hauteur de 50% par la commune de Cartigny.*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit de réalisation de F 250'000 destiné à ces travaux.*
- 3. De comptabiliser la dépense à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir ce crédit au moyen de 30 annuités.*
- 5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 250'000 afin de permettre l'exécution des travaux.*

5. Présentation des comptes 2024 et rapport de la commission des finances

M. Y. Cogne donne lecture du rapport de la commission des finances du 9 avril 2025. Les

comptes ne sont pas encore audités, il informe que s'il devait y avoir des modifications, elles seraient marginales.

Concernant les recettes fiscales, M. Y. Cogne souligne que cela confirme que les estimations du Département des finances sont farfelues pour les petites communes, quant à l'établissement des budgets et à l'établissement des comptes pour les recettes effectives. L'administration fiscale a été auditée par la Cour des comptes afin de savoir si elle agissait correctement, la Cour des comptes est arrivée à la conclusion que l'action de l'administration fiscale était globalement satisfaisante. Les différences des recettes sont importantes puisque la commune a encaissé F 760'000 de moins en 2024 qu'en 2023 (cela représente 22% de moins de recettes). La provision pour les recettes à recevoir diminue donc d'autant, ce qui représente une économie sur la provision de F 64'000, qui diminue la perte.

M. George remercie les contribuables cartignois, largement responsables des bonnes recettes fiscales de la commune. Concernant les frais de la nouvelle école, il demande pourquoi les assurances n'ont pas tout pris en charge. Mme Walthert répond qu'une partie des travaux était de la responsabilité de la commune (manière dont a été construite l'école).

M. Y. Cogne ajoute qu'en cas de dégâts des eaux, il y a des éléments différents à prendre en compte : la recherche de la fuite, le traitement de la fuite, et le traitement des dégâts causés par la fuite, qui ne sont pas tous remboursés de la même manière par les assurances.

M. George revient sur l'augmentation des F 33'000 pour les indemnités des maires et adjointes et demande s'il est obligatoire de reporter cette dépense sur 2024 puisqu'elle n'a pas été réalisée cette année-là. Ne faut-il pas plutôt la reporter sur l'année durant laquelle un membre quitte l'exécutif ?

Mme Zäch répond qu'il s'agit de consignes reçues du Canton avec une marche à suivre, valables pour toutes les communes.

M. Y. Cogne ajoute que deux membres de l'exécutif quittent le conseil administratif en 2025, et qu'il va falloir les payer au moment de leur départ. Cela crée une charge pour 2025, donc autant la passer sur 2024, comme cela elle est oubliée, surtout qu'elle se perd dans la masse et est largement inférieure aux éléments qui ont pour conséquence le déficit, puisque celui-ci découle essentiellement de l'inondation de la nouvelle école pour F 170'000.

M. George souligne qu'une partie de cette charge (F 15'000) n'a pas été budgétisée sur 2025, ce qui risque de grever les comptes 2025 de F 15'000 supplémentaires. M. Y. Cogne répond qu'au 31 décembre 2024, il y a une provision pour la totalité des mandats effectués par l'exécutif. Au 31 décembre 2025, il faudra mettre F 1'800 (F 600 d'indemnités pour chacun des trois membres de l'exécutif) de plus. A partir de 2026, ce montant sera mis au budget afin de ne plus avoir de surprise. Cela permet de rattraper d'un coup l'écart dû au fait que cette loi est entrée en vigueur en 2024 pour toutes les communes.

M. Y. Cogne indique qu'il y a bien une provision de F 33'000 dans le projet de bilan 2024, en première page (emplacement à vérifier avec M. Patric Hess).

M. George propose de mettre ce montant aux comptes chaque année lorsqu'on sait que l'un des membres de l'exécutif quitte son poste. M. Y. Cogne répond que cela serait une erreur, car tous les membres de l'exécutif quitteront leur poste un jour ou l'autre. Les F 33'000 seront dus pour partie au 30 juin 2025, à chaque législature supplémentaire F 3'000 supplémentaires devront être comptabilisés par CA, soit F 600.- par année.

M. Bavarel demande comment faire pour les autres provisions réalisées plusieurs années plus tard. M. Y. Cogne répond qu'il y a une provision chaque fois qu'une charge est prévue dans l'année. Il ajoute que les charges sont à imputer lorsqu'elles sont supputées, et les revenus lorsqu'ils sont avérés.

M. George demande dans quel compte apparaîtront les F 15'000 que la commune devra sortir pour les législatures de Mmes Zäch et Walthert. M. Y. Cogne répond que le montant de F 15'000 est inclus dans les F 33'000. Il s'agit d'une charge à payer pour le futur. A noter qu'une provision peut courir sur plusieurs exercices.

La charge est connue, il faut payer F 3'000 par conseiller administratif et par législature comme indemnité de départ, c'est non négociable. Ce serait une erreur d'attendre que les gens partent pour mettre ces montants au budget.

Mme Walthert demande pourquoi il n'est pas possible de faire un transitoire. M. Y. Cogne répond qu'une provision et un transitoire signifient la même chose.

Il n'y a pas d'autre questions.

6. Rapports de commissions

Commission des bâtiments

Le président passe la présidence au vice-président, M. George et donne lecture du rapport de la commission des bâtiments daté du 14 avril 2025.

Bâtiment des Trois-Fontaines

M. Y. Cogne demande pourquoi seulement la majorité des membres de la commission est favorable à faire les travaux. Il demande si des personnes sont contre la décision. M. George répond qu'il s'agit des mêmes raisons depuis de nombreuses années.

M. Bavarel demande d'où vient le montant des économies. M. Leresche répond que comme cela a été évoqué dans le rapport précédent, bon nombre de choses ont été réduites à leur essentiel, de plus, des négociations par l'architecte entre l'OCEN et le SMS ont montré que l'isolation périphérique n'était pas nécessaire.

Voirie (lavage véhicules et bennes à déchets)

M. A. Cogne demande quelle est la surface à agrandir. Il s'agit du terrain situé derrière le bâtiment, entre la limite de propriété et le voisin. Cette zone est déjà utilisée pour le lavage, mais pas suffisante pour les véhicules actuels.

Mme Cocquio demande si cette zone de lavage est équipée d'un décanteur et d'un séparateur pour les huiles. Mme Walthert indique que la zone de lavage est en béton standard, une partie avant la zone de lavage est en matière du Salève.

M. Bavarel demande si le voisinage pourrait s'opposer au projet. Mme Walthert indique que des discussions ont déjà eu lieu avec le voisin qui est d'accord avec le projet.

Le président passe au vote des propositions de la commission des bâtiments pour le point 1. du rapport concernant le bâtiment des Trois-Fontaines qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

Le président passe au vote de la proposition de la commission des bâtiments pour le point 2 du rapport concernant la voirie qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

Il n'y a pas d'autre question.

M. George repasse la présidence à M. Leresche.

7. Propositions et questions

Mme Walthert informe des trois futurs événements culturels prévus sur la commune, et validés par la commission :

- la Nuit du jazz en novembre à Avusy,
- le concert de percussions et cœurs en octobre au Temple protestant,
- une exposition interactive de 4 jours au mois d'octobre à la salle communale proposée par M. Nicolas Huber, qui a monté une association qui met en exergue la diversité suisse en termes d'événements, de culture et de traditions, avec animations pour adultes et enfants.

Mme Walthert rappelle qu'il y a une ligne budgétaire de F 10'000 pour tous les événements sur la commune. Il y aura un dépassement de F 1'000 dû à l'exposition prévue sur 4 jours. Elle ajoute que les dates exactes seront communiquées prochainement.

M. George demande pourquoi le Feuillu n'a pas eu lieu cette année le 1^{er} week-end du mois de mai. Mme Bolle de Paoli répond que le dimanche 4 mai correspond au dernier jour des vacances de Pâques. Tout n'aurait pas pu être préparé durant les vacances. Elle ajoute qu'il aurait été idéal de le faire le week-end du 11 mai, mais cela aurait été trop compliqué pour l'école car les élèves de 8P ont leurs évaluations cantonales à ce moment-là et auraient été trop excités.

Il n'y a pas d'autres propositions ou questions.

Le président passe au vote du huis clos qui est approuvé à l'unanimité par 12 oui.

8. Huis clos : Approbation du procès-verbal à huis clos du 17 mars 2025

Le procès-verbal à huis clos de la séance du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité par 11 oui et 1 abstention, absent à la dernière séance.

La séance est levée à 21h24.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Rapport de la commission des finances sur la première lecture des comptes de l'année 2024

Introduction :

La Commission des finances s'est réunie le 9 avril 2025, en présence de l'Exécutif, Mario Rodriguez, Sandra Lörtscher et Patric Hess.

Pendant cette réunion, la Commission des finances a étudié les comptes de l'année 2024 établis par l'Exécutif.

Ces comptes sont en cours d'audit. Le rapport des auditeurs nous sera remis avant l'approbation des comptes.

Discussion :

Les comptes présentés pour l'année 2024 se soldent par un déficit de CHF 86'000.22, alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 11'857.81.

Cela résulte principalement des coûts liés aux dégâts des eaux de la nouvelle école, pour plus de CHF 200'000, ainsi qu'à la baisse de nos recettes fiscales (pour l'année 2024 et pour les années antérieures), bien que cette baisse soit compensée par la hausse du cours de nos actions de la BCGe (CHF 271'800).

A l'exception de ces éléments imprévisibles, et avant la revue détaillée des écarts, nous constatons que le budget a été bien respecté pour les éléments qui sont de la responsabilité de l'Exécutif et que les quelques dépassements nous ont été notifiés pendant l'année 2024.

Les principales différences de dépenses et recettes appellent de notre part les commentaires suivants :

Aux dépenses :

Au poste Indemnités Maire et Adjointes, l'augmentation de CHF 33'000 est imposée par une modification du droit cantonal qui prévoit une indemnité de départ pour les membres de l'exécutif qui se retirent, d'un montant de CHF 3'000 par législature et par personne. Ces CHF 33'000 représentent ces indemnités pour le passé, il faudra dorénavant inscrire au budget un montant de CHF 1'800 chaque année.

Au poste Cotisations patronales au fonds de prévoyance, l'augmentation de CHF 52'000 correspond au rattrapage pour le passé des cotisations LPP, qui nous a été annoncé au CM du 9 décembre 2024.

Au Service généraux au poste Cotisations patronales au fonds de prévoyance, l'augmentation de près de CHF 20'000 correspond à la part patronale de rachat liées aux augmentations salariales.

A la rubrique Immeubles administratifs, au poste Entretien bâtiments, l'augmentation de CHF 220'000 découle, comme mentionnée ci-dessus, des dégâts des eaux à la nouvelle école (étanchéité du bâtiment). Ces frais sont partiellement compensés par l'indemnité de l'assurance au poste remboursement de tiers, pour CHF 51'000.

L'économie de CHF 60'000 au poste amortissement est liée aux amortissements complémentaires que nous avons comptabilisés à charge de l'exercice 2023.

Au poste Amortissements planifiés, l'amortissement de CHF 55'000 correspond au crédit d'étude pour les travaux sur l'ancienne école, ces études ayant été reprises à zéro compte tenu de l'état général du bâtiment et des travaux à réaliser.

A la rubrique Sport, au poste acquisition matériel, les CHF 11'000 correspondent au panier de basket dans le préau de l'école.

A la rubrique Crèche et Garderie, les CHF 16'000 d'augmentation découlent de la subvention complémentaire pour le MAC, dont l'Exécutif nous a parlé à plusieurs reprises.

Sous route communales, au poste honoraires administratifs, le dépassement de CHF 13'000 est lié d'une part à un employé temporaire pour un mois de plus, et d'autre part aux travaux du pont d'Eaumorte, pour CHF 10'913 pour la part de Cartigny (Avully en supportant un montant identique).

L'économie de CHF 20'590 et CHF 25'500 aux postes Amortissements est, comme pour la nouvelle école, liée aux amortissements complémentaires de l'exercice 2023.

Aux recettes :

A. Recettes fiscales :

Les recettes fiscales pour l'années 2024 étaient budgétées à CHF 2'922'980, elles ne représentent plus que CHF 2'760'147, soit une baisse de CHF 163'000 par rapport au budget.

A cette baisse au titre des recettes fiscale 2024 s'additionnent des reprises sur les années précédentes pour CHF 73'000.

Ainsi, au total, nos recettes fiscales sont inférieures aux prévisions du Département des finances pour un total de CHF 236'000.

Pour l'année 2024, nos recettes fiscales sont en diminution de CHF 760'000 par rapport aux recettes fiscales 2023. Ainsi, nos recettes fiscales totales pour 2024 diminuent de plus de 22 % par rapport à nos recettes 2023, tel que cela ressort du tableau annexé !

Cette diminution est partiellement compensée par la réduction de notre provision pour différence d'évaluation qui, mathématiquement, est réduite de CHF 64'877.

B. Réévaluation du patrimoine financier :

Nos actions BCGe détenues au patrimoine financier nous permettent de constater une plus-value latente de CHF 271'800.

Le résultat net des immeubles détenus au patrimoine financier ressort du tableau annexé.

Conclusion :

Comme rappelé ci-dessus, le rapport d'audit ne nous a pas encore été remis est on ne peut exclure quelques modifications mineures.

Pour cette raison, nous attendrons le rapport d'audit pour vous recommander l'approbation des comptes 2024 tels qu'ils nous sont présentés.

Cette perte au titre de l'exercice 2024, soit CHF 86'000.22 est parfaitement explicable et découle d'éléments sur lesquels nous n'avons pas de maîtrise, principalement les dégâts des eaux de la nouvelle école. Par conséquent, il ne paraît pas opportun à la Commission fiscale de dissoudre la provision pour différence d'évaluation à hauteur de ce déficit.

Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Exécutif, Mario Rodriguez, Sandra Lörtscher, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leurs travaux et la maîtrise des dépenses pendant l'exercice écoulé et pour leur transparence lorsque des dépenses non budgétées doivent être engagées.

YCO / 09.04.2025

Rapport de la commission des bâtiments

Introduction

La commission s'est réunie le 7 avril dernier. Lors de cette séance, les sujets d'avancements suivants ont été traités :

Bâtiment Trois-Fontaines

Lors du rapport de la commission en date du 14 octobre 2024, nous avons informé le Conseil Municipal que l'architecte AAG, en charge des études de la rénovation, avait trouvé des économies dans le projet notamment en lien avec des simplifications mais aussi des discussions entre l'OCEN et le SMS pour un Devis Général approchant les Frs 700'000.-.

Tenant compte que le seuil de rentabilité se situait autour des Frs 800'000.-, nous avons donc proposé au Conseil Municipal que l'architecte avance avec les appels d'offres auprès des entreprises (mise en concurrence des travaux par corps de métier). Cette phase permettait d'obtenir des prix d'entreprises sur la base d'un descriptif précis des travaux afin d'être au plus proche de la réalité du marché et des travaux à réaliser.

Le retour des prix bruts et non négociés totalise un montant de Frs 698'000.-.

La délibération n°5 votée le 12 octobre 2020 activait un crédit d'engagement de Frs 800'000.-.

Différents travaux de rénovation d'appartements ont été prélevés sur ce crédit qui affiche actuellement un solde de Frs 615'000.- et donc un manque d'environ Frs 85'000.- pour permettre de couvrir le montant des travaux annoncé ci-dessus.

Par ailleurs, des subventions peuvent être demandées dans l'enveloppe de Frs. 500 mio votée par le Grand Conseil dont Frs 200 mio sont destinés aux collectivités publiques pour l'amélioration énergétique de l'enveloppe de leurs bâtiments.

→ Tenant compte de ce qui précède, la majorité de la commission propose au Conseil Municipal de lancer les travaux de rénovation avec les étapes suivantes:

1. Négociation des prix par l'architecte.
2. Recherche et demande de subventions.
3. Planifier les travaux.
4. Si les points 1 et 2 ne permettent pas d'atteindre l'économie de Frs 85'000.-, un crédit complémentaire sera voté le moment venu, au plus près de la réalité du chantier.

Voirie (lavage véhicules et bennes à déchets)

Pour mémoire, lors du rapport d'octobre 2024, la Commission avait requestionné le bien-fondé de réaliser un ouvrage spécifique versus une solution plus souple et moins coûteuse sur les installations déjà existantes.

Les réflexions avaient alors abouti sur les points suivants :

- Tester l'utilisation de la centrale de lavage d'Aire-la-Ville pour nos véhicules d'entretien.
- L'achat de bennes étanches et adapter au besoin les infrastructures pour ces nouvelles bennes.

Les équipes techniques ont donc œuvré pour répondre à ces demandes notamment pour le lavage des véhicules. Elles ont regardé ce qui était possible de réaliser sur les communes voisines, mais en termes d'organisation et de coordination cet aspect est délicat et preneur de temps. Dès lors, il nous est proposé d'agrandir la surface déjà présente à côté du bâtiment de l'ancien stand pour en faire une zone de lavage adaptée aux besoins.

La deuxième partie des travaux consistent à réaliser au chemin de La Passe une deuxième fosse pour une benne ainsi qu'un aménagement des surfaces sur l'ensemble du site permettant d'améliorer le stockage de différents matériaux (matière du Salève et terres). Une nouvelle clôture de 2 mètres et deux portails seraient installés dont l'un remplacerait celui qui est existant.

Le coût global de l'opération s'élève à Frs. 63'000.- dont environ Frs. 13'000.- pour la station de lavage. Pour mémoire, le Conseil municipal avait voté une délibération de Frs. 255'000.- pour l'ensemble des travaux de la voirie sur laquelle il reste Frs. 45'000.-. Le delta est donc un manque de Frs. 18'000.-.

La Commission est réticente à augmenter le crédit actuel. Elle reste convaincue que le projet doit être simplifié et que des économies peuvent être faites (clôture pas nécessaire car le site est déjà entouré de haies, surface carrossable à réduire, mise en concurrence des prix, ...)

→ Par conséquent, la Commission propose de lancer les travaux en tenant compte des remarques de simplification et de maintien des prix dans le solde du crédit de Frs 255'000.-

Ancienne école

Le bureau 3MP mandaté comme AMO pour l'organisation de la procédure d'appels d'offres en marchés publics a prévu de lancer l'appel d'offres d'architecte d'ici le mois de mai et d'avoir une adjudication au mois d'octobre 2025. Un comité d'évaluation sera mis en place pour l'occasion.

Planification des travaux

Notre secrétaire général, Mario Rodriguez, prépare une planification décennale des travaux lourds en vue du budget 2026. Ce plan d'investissement permettra d'avoir une vision sur les dépenses qui seront à faire et permettra ainsi d'arbitrer les investissements futurs à réaliser et nous orienter sur les délibérations qui devront être votées le moment venu.

La Commission profite de remercier Isabelle Walthert, Mario Rodriguez et l'ensemble de l'équipe œuvrant à l'avancement de ces dossiers.

JL/14 avril 2025